



**SOLIDAIRES, UNITAIRES, DEMOCRATIQUES**  
GROUPE BANQUES POPULAIRES CAISSES D'ÉPARGNE

Union  
syndicale  
**Solidaires**

**SUD-CEBPL**  
319, ROUTE DE VANNES  
44800 ST HERBLAIN

TEL : 02 72 20 34 87 / MAIL : [SUD.CEBPL@ORANGE.FR](mailto:SUD.CEBPL@ORANGE.FR)

[www.sudbpce.com](http://www.sudbpce.com) /  SUDBPCE

## Déclarer les heures supplémentaires : Ça paye !

Il est fréquent de parler de charge de travail trop importante dans notre entreprise mais concernant le service administration RH paye, on concourt pour la Palme d'or !

En effet, 2 élus **Sud Solidaires** ont réalisé une visite de service à 20h dans ce même service et ce soir-là, 5 salariés étaient encore présents. Ce n'était malheureusement pas une première. Depuis 18 mois, l'ensemble de l'équipe est mobilisé chaque 3ème semaine du mois pour réaliser la paye des 3200 salariés. Cela ne serait pas un problème si **tous les mois** ils n'étaient pas obligés de **travailler en nocturne** plusieurs jours de suite. Remarquons que ce service est en face du plateau « relation sociale », à quelques encablures du bureau de Mme Destailleur qui depuis des mois, ne peut pas faire autrement que de voir travailler ces salariés au-delà des horaires variables !

Alors nous, les élus Sud Solidaires, nous interpellons et interrogeons le Directoire :

- Qu'avez-vous fait du respect de l'équilibre vie privé vie professionnelle que vous louez à longueur de temps ?
- Qu'avez-vous fait pour respecter votre obligation de résultat sur la santé physique et morale des salariés du service ?
- Que faites-vous du respect des accords collectifs qui sont bafoués (les salariés aux horaires variables ont une limite horaire à 19H30)
- Que dites-vous du dialogue social dans l'entreprise quand les élus expriment les difficultés et que le déni l'emporte ?
- Quelle reconnaissance salariale accordez-vous aux efforts consentis par les salariés depuis des mois ? (Merci à la direction pour avoir refusé une prime de 2000 euros demandée par les élus **Sud** lors de la NAO)

Notre intervention a permis à ce jour d'obtenir des avancées concrètes :

- **La validation par la hiérarchie de toutes les déclarations des dépassements horaires.**
- **Renfort de 4 CDD.**
- **Un pointage des horaires plus drastique.**
- **Un audit externe a permis de quantifier la charge de travail et de proposer des pistes de progrès.**
- **Un espoir est désormais possible car enfin, la réalité est prise en compte.**

Cependant des questions subsistent :

**Pourquoi faut-il toujours que les patrons attendent d'être pris la main dans le sac pour réagir ? Une volonté de travailler avec les représentants des salarié(e)s viendra-t-elle un jour ?**